

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation
Date d'affichage
06/01/2021
06/01/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :

28/01/2021

Et publication ou notification le :

28/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le treize janvier à vingt heures trente,

Le conseil municipal de la commune de CASTERA-LECTOUROIS, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle communale, sous la présidence de M. Michel PASCAU, Maire

Étaient présents : BARRIEU Jean-Pierre, BORDON Sylvie, BOUNET Daniel, CALCINE Patrice, DULIN Francis, GOMEZ Sophie, LACLAVERE Gilles, LOUVEL Patrick, PASCAU Michel, LUONG-CASANOVA Lydia, POLO Guillaume

Absent :

M. Jean-Pierre BARRIEU a été nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération

DENOMINATION DES VOIES PUBLIQUES

Par délibération du 19 octobre 2018, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les travaux de la commission « adressage » proposant les dénominations suivantes :

N° CARTE	NOM DES VOIES	DEBUT DE LA VOIE	FIN DE LA VOIE
1	Carrelot de la Forge	RUE DE LA PEYRADE	IMPASSE
2	Chemin de Brimont	D219/AK0124	Lieu-dit Pimoulé
3	Chemin du Moulin Neuf	ROUTE DU PLATEAU	Lieu-dit Perpignan
4	Chemin de Saint Sevet	RUE DE LA PEYRADE	ROUTE DU PLATEAU
5	Rue de la Peyrade	EGLISE	ROUTE DE LECTOURE
6	Impasse Restérac	ROUTE DE LECTOURE	IMPASSE
7	Route d'Astaffort	ROUTE DU PLATEAU	ROUTE ROMAINE
8	Route de Lectoure	RUE DE LA PEYRADE	ROUTE ROMAINE
9	Route de Pis	ROUTE DE LA HILLERE	LIMITE ADM (Commune de Lectoure)
10	Route du Maurens	ROUTE D'ASTAFFORT	ROUTE DE CAOUZES

11	Route de la Gare	ROUTE DE LA HILLERE	LIMITE ADM (commune de St Martin de Goynes)
12	Route de la Hillère	RUE DE LA PEYRADE	LIMITE ADM (commune de Lectoure)
13	Route de Caouzes	ROUTE DE LA GARE	LIMITE ADM (commune de Sempesserre)
14	Route du Plateau	ROUTE ROMAINE	ROUTE DE LA GARE
15	Route Romaine	ROUTE DE LECTOURE	LIMITE ADM (commune de Sempesserre)
16	Chemin de Labarthète	ROUTE DE MAURENS	IMPASSE
17	Chemin de Cazeneuve	ROUTE DU PLATEAU	Lieu-dit Cazeneuve
18	Chemin de Piquéou	ROUTE DU PLATEAU	Lieu-dit Piquéou
19	Route de Saint Avit F.	ROUTE ROMAINE	Lieu-dit Murier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** la dénomination des voies communales en et hors agglomération telle que proposée par la commission.

- Autorise Monsieur le Maire à signer et communiquer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

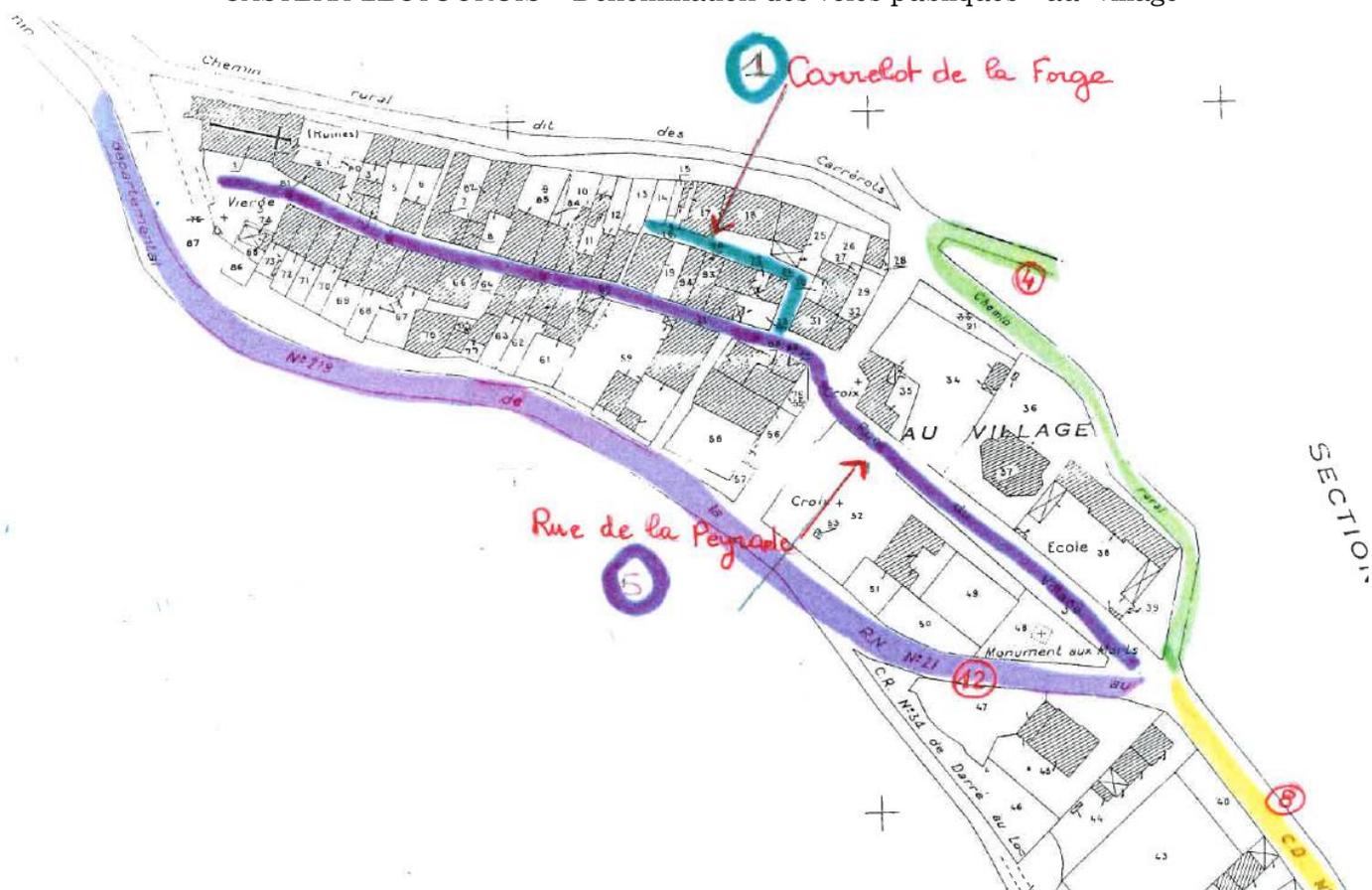
Ainsi délibéré, le jour 13 janvier 2021.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme
et certification du caractère exécutoire de l'acte,
Le Maire
Michel PASCAU



CASTERA-LECTOUROIS – Dénomination des voies publiques - au village



COMMUNE DE CASTERA-LECTOUROIS - Dénomination des voies publiques

